

encore à l'école, frappent aux portes des entreprises, des administrations, pour décrocher un stage. Une des voies

du travail. Il s'agit ici de faire ses preuves et découvrir un univers, un environnement. Sauf que, ce parcours, dans

malnes pour les entreprises, est parfois semé d'obstacles pour des postulants qui parfois se surestiment. Heureuse-

généralité. Ce mini-dossier circonstanciel se veut surtout un plaidoyer contre les abus.

Le stage, moment d'exploitation abusive ?

Anifa Jordanah TSOUMBA
Libreville/Gabon

LA communauté internationale célèbre le 10 novembre de chaque année la Journée internationale des stagiaires. Une initiative de International coalition for fair internships (ICFI), créé en 2006 dans le but de revendiquer les droits des stagiaires, en attirant l'attention sur les abus de certaines entreprises et institutions par rapport à l'utilisation des jeunes diplômés.

En effet, un stage est une période de formation pratique en entreprise, complémentaire aux études théoriques. Ou encore une période d'apprentissage au terme d'un cycle de formation supérieure, en vue d'intégrer le monde du travail. Aussi, distingue-t-on essentiellement deux types de stages : les stages d'apprentissage pour lesquels le stagiaire n'est pas lié par un contrat de travail à l'entreprise qui l'accueille, et n'a pas le statut de salarié. Son passage en entreprise n'a ici qu'un but pédagogique et de formation. Il est dans l'entreprise pour apprendre et observer, et n'a donc pas



Photo : AJT

L'administration publique, et les entreprises privées, sont concernées par la question des stages...

l'obligation de production comme les salariés. Il y a aussi les stages d'essai pour les demandeurs d'emploi, inoccupés ou non. Les postulants disposent au moins d'un diplôme de fin de cycle de l'enseignement supérieur. La durée maximale de ce stage est de 6 mois au terme desquels le demandeur d'emploi intègre ou non la structure d'accueil. Au Gabon, où le nombre de chômeurs est en constante augmentation, avec notamment un niveau élevé chez les jeunes - environ 30% en 2011-, trouver un stage, quel qu'il soit, n'est pas toujours chose aisée.

La question de l'insertion professionnelle, comme celle des droits du stagiaire se pose avec acuité. Nombre de stagiaires qui réussissent à intégrer une entreprise se plaignent souvent des traitements qui leur sont réservés. Lesquels, soutiennent-ils, ne prendraient pas en compte leurs droits.

Ils dénoncent, pêle-mêle, une exploitation de différentes natures par l'employeur ou les anciens, les injustices et le non respect de la réglementation en vigueur concernant le statut de stagiaire, etc. « Je suis en stage-école depuis 7 mois, mais laissez-moi vous dire

que le traitement qui m'est infligé ici ne me donne pas envie d'y rester davantage. Je suis même obligé, dans certains cas, de me mettre à l'écart au risque de me faire injurier par les anciens. On dirait qu'être stagiaire est une tare », nous confie Ida, stagiaire dans une administration publique. Pour Nancy, stagiaire depuis 3 ans dans une structure privée, la situation n'est guère meilleure. « Cela fait 3 ans que je suis ici en qualité de stagiaire. Chaque fois, mon stage est prorogé. On me donne l'assurance que j'aurais un poste mais, après, rien n'est fait. Même le supérieur hié-



Photo : Innocent M'BADOUA

... Tout comme l'Office national de l'emploi (ONE)

rarchique semble ne pas s'intéresser à votre sort. Il ne plaide pas pour vous auprès de la direction. Je suis allé même jusqu'à demander un CDD (Contrat à durée déterminée, ndlr), mais à cause de la restriction budgétaire, m'a-t-on dit, on ne peut pas m'embaucher pour le moment. Je veux bien rester, mais quel est véritablement mon statut, trois années après ? », s'indigne-t-elle.

La situation de ces deux jeunes dames n'est pas isolée dans notre pays. Comme elles, nombreux sont les jeunes diplômés qui exercent dans des entreprises privées et même

dans l'administration publique et qui sont confrontés à des difficultés de tous ordres : surexploitation, rémunération trop faible pour les tâches accomplies, durée de stage trop longue, violences verbales; le tout en marge de la réglementation en vigueur.

Aussi, cette journée est donc, une fois de plus, l'occasion pour les employeurs de reconsidérer la situation du stagiaire au sein de leurs structures. Mais surtout de se conformer à la législation en la matière et offrir ainsi à cet agent la place qui lui revient de fait au sein de la boîte.